

Arrêté du Maire

N° 2026-816/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'école ESPERA Sbarro UTBM - UTBM - 90010 BELFORT, en date du mardi 17 mars 2026,

Et afin de permettre le bon déroulement de l'exposition de véhicules prototypes de l'école ESPERA Sbarro, tout en assurant la sécurité des usagers.

Objet : Exposition de véhicules prototypes de l'école ESPERA Sbarro

Arrêtons,

Article 1 :

Le cortège de véhicules prototypes de l'école ESPERA Sbarro participant à l'exposition sur le parking P0 de l'Axone sera autorisé à emprunter la chaussée entre le Lycée Germaine Tillion et l'Axone, sur l'itinéraire formé par la rue Gaston Pretot et la rue du Commandant Pierre Rossel dans les deux sens de circulation, **le samedi 20 juin 2026 dans la période comprise entre 10h00 et 10h30 et dans la période comprise entre 17h30 et 18h00.**

Article 2 :

- La circulation de tout véhicule, à l'exception des organisateurs de la manifestation, des véhicules de sécurité et de secours et des bus, sera interdite rue Gaston Pretot dans sa partie comprise entre l'allée Kegresse et le carrefour formé par la rue des Courts Cantons, la rue Gaston Pretot et la rue du Commandant Pierre Rossel, **le samedi 20 juin 2026 dans la période comprise entre 10h00 et 10h30 et dans la période comprise entre 17h30 et 18h00.**
- La circulation de tout véhicule, à l'exception des organisateurs de la manifestation, des véhicules de sécurité et de secours et des bus, sera interdite rue du Commandant Pierre Rossel dans sa partie comprise entre le carrefour formé par la rue des Courts Cantons, la rue Gaston Pretot et la rue du Commandant Pierre Rossel et au droit de l'entrée du parking P0 de l'Axone, **le samedi 20 juin 2026 dans la période comprise entre 10h00 et 10h30 et dans la période comprise entre 17h30 et 18h00.**

En conséquence :

- Les véhicules en provenance de la première partie de la rue Gaston Pretot devront faire demi-tour au droit du carrefour formé par l'allée Kegresse et la rue Gaston Pretot.
- Les véhicules en provenance de la deuxième partie de la rue Gaston Pretot seront déviés en direction de la rue des Courts Cantons.
- Les véhicules en provenance de la rue des Courts Cantons seront déviés en direction de la deuxième partie de la rue Gaston Pretot.

L'accès à la rue du Commandant Pierre Rossel depuis la rue Jacques Foillet sera interdit.

Article 3 :

Toutes les signalisations nécessaires seront mises en place par l'école ESPERA Sbarro UTBM – UTBM – 90010 BELFORT chargée de l'exécution des travaux.

Article 4 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le jeudi 4 Juin 2026

Le Maire

**Pour le Maire,
le Conseiller municipal délégué**



Gilles Maillard

Affiché le : **04/06/2026**

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.